

Fribourg

Autor(en): **Gremaud, E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **27 (1936)**

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-112368>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

les Jurassiens, en l'honneur desquels tu as vu le jour. Frappe à leur porte. Dis-leur qu'ils te réservent une petite place dans ce poêle où se réunit encore la famille. Qu'ils te lisent souvent, afin que leur pensée rejoigne parfois dans le passé les hommes qui ont lutté, rêvé, souffert pour la Patrie jurassienne et qui dorment au cimetière, où tous un jour nous les retrouverons.

Ayant toujours vécu sur ton sol, sous ton ciel,
Ayant uni ma vie ardemment à la tienne,
Mon sommeil sera doux, terre jurassienne,
Quand je reposerai dans ton sein maternel.

N'oublions pas de dire que ces jours étaient placés sous la direction de M. Lucien Lièvre, inspecteur des écoles secondaires du Jura et professeur à l'Ecole cantonale de Porrentruy.

Que de sujets j'aurais encore à développer, mais je trouve inutile d'allonger ma chronique en caressant l'espoir qu'il me sera possible l'an qui vient de traiter bon nombre de questions que j'ai laissées dans l'ombre. Toutefois, permettez-moi de la terminer par ces mots : « L'instituteur jurassien, malgré la tristesse des temps, est fier de sa profession ; il aime son pays, cherche à former une jeunesse au cœur brillant, pleine d'enthousiasme. Qu'il souffre que je lui dise un grand merci.

Marcel MARCHAND.

Fribourg.

L'année qui s'achève n'offre guère d'événements dignes de figurer au régeste de l'activité scolaire fribourgeoise que l'*Annuaire* insère en chacune de ses éditions. A défaut de faits sortant de l'ordinaire, un chroniqueur aux abois aurait encore la ressource de s'appliquer le distique connu :

Au peu d'esprit que le bonhomme avait,
Celui d'autrui par complément servait !

et d'extraire, de la plus récente statistique des écoles, un thème de remarques peu ou prou suggestives sur les divers ordres de notre enseignement. A constater, toutefois, combien sont faibles les écarts qui distinguent ces statistiques d'un an à l'autre, on les envisagerait volontiers dans l'ensemble d'une période moins restreinte que l'année, partant, plus propre à fournir d'utiles termes de comparaison.

Alors, me demandé-je, à quoi bon en farcir cette chronique ? Ne serait-il pas indiqué d'évoquer plutôt un de nos grands souvenirs,

celui de circonstances qui illustreront, à jamais, l'année 1886 et qui ont ouvert une ère féconde pour l'éducation populaire en pays de Fribourg ? Cette manière de mémorial remontant à cinquante ans, rappellera les débuts de progrès accomplis chez nous et élargis, sans cesse, par de nouvelles générations animées, à leur tour, semble-t-il, de l'ardeur inlassable d'un lointain passé.

Il y a, en effet, un demi-siècle que furent posées ici les bases d'un véritable renouveau. Les œuvres éducatives créées à cette époque forment, aujourd'hui encore, un complexe qui honorerait tout pays, plus dense en population et de ressources moins limitées que le nôtre.

Tout d'abord, il convient de retenir que, le 19 août 1886, le canton prenait le deuil de M. Philippe Fournier, qui a rempli la charge de Directeur de la Police centrale depuis 1857, soit durant trente années consécutives. Magistrat dévoué à la chose publique, le défunt a voulu en donner une ultime preuve, et son souvenir restera en bénédiction, parce qu'il a couronné sa méritoire carrière d'admirables dispositions de dernière volonté, en tête desquelles on lira la suivante :

« J'institue héritière de tous mes biens non légués d'autre part, la fondation d'une maison de correction et de discipline, pour les enfants coupables et vicieux des paroisses catholiques du canton de Fribourg ».

Cette libéralité, large autant que prévoyante, se chiffrait par une somme de quelque cent mille francs, valeur relativement considérable au siècle dernier. Le Grand Conseil en prononça l'homologation le 24 décembre 1886. En la même séance, il s'associa au témoignage de gratitude exprimé par le gouvernement envers un homme d'Etat qui, ayant servi fidèlement son pays, lui procurait le moyen d'ériger une institution nécessaire et combien prospère, grâce, en partie du moins, aux revenus de la « Fondation Fournier ». Prospère, la maison de relèvement de Drognens l'est devenue, assurément, et les mandataires de notre démocratie l'ont reconnu en approuvant, le 7 février dernier, un projet de construction indispensable au développement de la colonie. De même, autorisèrent-ils la restauration d'anciens immeubles dont la vétusté ne cadrait plus avec les obligations de la délicate tâche de rééducation entreprise. Du récent compte rendu de l'établissement, il résulte que 145 jeunes gens y ont séjourné en 1935 et que cet effectif, réduit à 103 en janvier 1936, comprenait 22 élèves en classe française, 21 en classe allemande et 60 répartis en différents ateliers, ainsi qu'aux occupations rurales. Indépendamment des 15 maîtres d'état et ouvriers entraîneurs en exercice,

le personnel compte dix frères et aides voués à l'économat, à l'enseignement et aux travaux d'intérieur.

L'institution couvre enfin ses frais normaux ; dès lors, la rente Fournier et autres allocations peuvent être affectées au service du capital de construction et de restauration. Le succès de la nouvelle direction souligne la compétence du personnel de Drogens, en matière de réforme des enfants difficiles, et constitue, en outre, un motif supérieur de bénir les largesses du bienfaiteur de l'Institut Saint-Nicolas.

Le décès de l'excellent Fribourgeois qu'était le conseiller Fournier, avait créé une vacance au sein de notre autorité exécutive. Aussi bien, le 7 septembre 1886, un successeur lui fut-il donné dans la personne de M. Georges Python, président de Tribunal, à Fribourg, qui comptait alors à peine trente ans. Pendant sa longue vie publique, l'élu répondit pleinement aux espoirs du canton. Son action ordonnée, énergique et constamment égale, ne tarda pas à se déployer. Il n'est point indifférent de noter que le premier geste du jeune directeur intéressait l'école primaire. Au lendemain du jour où il avait pris séance au Conseil d'Etat, on le vit participer à une assemblée qui vota la proposition d'établir un dépôt du matériel, comme stimulant efficace du progrès scolaire. Ce vœu d'un groupe d'amis de l'enseignement retint aussitôt la sympathie de M. Python et son adhésion s'est traduite, dans un arrêté du 24 mars suivant. Le texte de cette décision précisait les buts de l'annexe en perspective, ainsi que l'obligation imposée aux cercles scolaires de s'y pourvoir.

Le nouveau directeur des écoles, dont on admirait les vues lointaines, ne se dissimulait pas, pourtant, que la mesure adoptée déchaînerait un orage. Des intéressés au commerce du matériel scolaire revendiquèrent sans tarder, dans un recours, l'annulation de l'arrêté et cherchèrent à soulever l'opinion par un journal destiné, selon sa rédaction, à sauvegarder le principe de la liberté de commerce. M. Python fit résolument face à l'adversaire. Dans une séance de l'autorité législative où, pendant quatre heures, intervinrent les porte-voix des partis historiques, il soutint avec autant d'habileté que d'assurance, le point de vue des progrès de l'enseignement. Il obtint le rejet du recours, et par voie de conséquence, la reconnaissance du Dépôt central tantôt quinquagénaire.

Qui énumérera les services rendus aux écoles par cet office depuis dix lustres ? N'a-t-il pas uniformisé tout le matériel, ramené son prix au taux le moins élevé, entrepris l'édition de manuels que Fribourg, jusqu'alors, importait ? La mission du dépôt ne laissait pas, néanmoins, d'exiger beaucoup de ténacité

et de souplesse. Outre la normalisation du matériel et l'amortissement graduel de sa dette initiale, il édita les livres obligatoires, en respectant le caractère de quatre nuances de classes considérées sous l'angle linguistique et religieux. Vrai est-il d'ajouter qu'il ne fut jamais question de publier les livres usités dans les régions réformées du canton. Il est de règle, en effet, au pays de Fribourg, d'abandonner à la section de Morat de la Commission cantonale des Etudes le choix des manuels, prérogative dont on ne trouverait guère, ailleurs, de contre-partie. Et voici que d'autres ouvrages semi-obligatoires voient le jour : le *Kikeriki* et *L'Ecolier chanteur* par exemple, où M. le chanoine Bovet a jeté son cœur. Et l'on prépare des rééditions, notamment celle du premier degré des lectures françaises, dont M. le professeur Horner fut l'auteur, en 1884, et qui a été, longtemps, considéré comme un petit chef-d'œuvre de méthode et d'adaptation à l'intelligence du jeune âge.

Cependant, le dépôt scolaire, qui se doubla un jour d'une section pour le matériel des cours d'ouvrages manuels, a réalisé chaque poste de son programme, tout en se substituant à l'Etat dans le versement de l'allocation annuelle de 50 centimes par élève mutualiste, soit aujourd'hui 13 400 fr. Et cette activité se trahit, bon an mal an, par de légers bonis dans les comptes, tandis qu'au bilan s'inscrit une fortune de 320 000 fr., représentant la taxe d'un vaste immeuble, l'inventaire des magasins, un capital de roulement et un fonds de réserve destiné à parer aux à-coups toujours possibles d'une entreprise de cette envergure.

Passons maintenant, il en est temps, à un acte de l'année 1886 dont, à jamais, s'enorgueillira notre histoire ; à la décision garantissant la dotation d'une Université à créer en la ville de Fribourg. Décision mémorable mais surtout réparatrice, elle a procuré à notre pays un développement moral, intellectuel et matériel si durable que son cinquantième anniversaire mérite au moins une mention, même en cet « Annuaire » !

Deux mois après son entrée au gouvernement, le conseiller Python abordait une question d'un autre âge, puisqu'elle avait fait l'objet, de 1509 à 1872, de 132 interventions et projets suscités, de part et d'autre, dans la Suisse catholique. Sa plus récente manifestation présentée par l'épiscopat n'ayant pas abouti, la création d'une haute école pour nos coreligionnaires demeurerait encore, il y a cinquante ans, un postulat intéressant le tiers de la population de notre commune patrie.

Avec son bel optimisme, sa persévérance, sa confiance en Dieu et en ses concitoyens, M. Georges Python reprit l'idée presque quatre fois séculaire. Dans un message adopté par le gouvernement, le 23 décembre, le jeune homme d'Etat proposait la création

d'une Université, ainsi que sa dotation au moyen d'un capital de 2 ½ millions de francs procuré par une opération financière déterminée. Ce document, le peuple fribourgeois peut, à bon droit, le considérer comme la charte fondamentale de l'institution jubilaire. Relevons-en un bref paragraphe :

« Le vœu émis par la population catholique suisse, dit le message, a trouvé un écho au sein de notre peuple. Nos concitoyens ont gardé le souvenir de temps meilleurs où Fribourg attirait une nombreuse jeunesse qui, venant y chercher son éducation chrétienne, y apportait une prospérité perdue, dans des circonstances douloureuses, et que tous les efforts n'ont pas réussi à reconquérir ».

L'initiative gouvernementale reçut un accueil favorable du Grand Conseil qui, réservant la question financière, adopta, à l'unanimité des votants, un décret dont l'article 5 avait été ainsi ténorisé : « Pour le cas où une Université serait créée à Fribourg, il sera affecté à sa fondation une somme de deux millions et demi de francs ». Il y fut ajouté en complément : « Afin de ne pas augmenter les charges actuelles du budget, le Conseil d'Etat est invité à faire des propositions pour la conversion des dettes de l'Etat ». L'autorité législative s'étant ainsi prononcée, le 24 décembre 1886, ses membres regagnèrent leurs foyers en apportant à leurs électeurs, comme don joyeux de Noël, l'assurance d'une mesure financière liée à l'érection prochaine, à Fribourg, d'une Université pour la Suisse catholique.

Et voici que d'autres projets réalisateurs de cette grande idée vont se précipiter au rythme d'un par année !

Le 12 novembre 1887, le Grand Conseil prend acte d'un contrat de conversion signé par un consortium bancaire important ; il l'approuve et ainsi fut réduite, de près de 100 000 fr., l'annuité à payer par le canton pour le service de sa dette. Cette somme restait donc acquise, selon le vote précédent, comme rente annuelle du capital de la dotation universitaire.

Le 21 septembre 1888, notre députation ratifiait, par toutes ses voix contre une, l'acte passé entre le Conseil d'Etat et la « Société en liquidation des Eaux et Forêts », acte qui transférait au canton la propriété des installations hydrauliques de Pérolles, ainsi que de leurs annexes. L'électrification immédiate de cette entreprise a tenu ses promesses ; car, outre la subvention allouée à l'Université, elle continue à servir, chaque année, une contribution très appréciable à la caisse cantonale.

En 1889, l'autorité législative décida l'affectation immédiate à l'Université du produit capitalisé de la conversion de 1887, en même temps qu'elle approuvait l'organisation de la Faculté

des lettres et le développement de celle de droit anciennement constituée.

Une troisième Faculté, celle de théologie, a reçu, en 1890, l'approbation légale et a connu, depuis lors, une remarquable faveur. A la même époque, était ratifiée une convention par laquelle la ville de Fribourg se déclarait intéressée à l'œuvre de l'Université, en lui versant un supplément de dotation de 500 000 francs.

Mais voici 1892 ! Le Grand Conseil édicte sa loi du 21 décembre, instituant le principal établissement financier du canton, sous le nom de « Banque de l'Etat de Fribourg », et lui impose les prestations essentielles suivantes : service d'une rente annuelle universitaire de 80 000 fr. ; abaissement du taux des prêts hypothécaires ; apport à la caisse de l'Etat de ses soldes annuels qui, avant le temps de crise que nous traversons, s'élevait au décuple de la subvention attribuée à l'Université.

Qui revoit dans sa pensée cette époque mouvementée où les opérations relatives à la fondation de notre haute Ecole se succédaient en étapes normales, prometteuses et cependant prudentes, se prendrait volontiers à redire, après M. le juge fédéral Piller, l'actuel directeur de notre Instruction publique, ce qu'il proclamait, en 1927, devant un imposant auditoire :

« La gloire de Georges Python est d'avoir compris que, seule, une idée élevée pouvait secouer la léthargie où risquait de s'assoupir le canton dans le souvenir de son passé et de la bonne opinion moyenne qu'il avait de lui-même. L'idée qui galvanisa tout chez nous, ce fut celle de l'Université. C'est elle qui apprit au peuple ce que vaut l'instruction supérieure, que l'on était trop porté à considérer comme un luxe, alors qu'elle doit être le ferment d'une démocratie travailleuse et progressiste. »

L'idée grande et féconde s'est frayé sa route, selon une directive invariable que son génial auteur aurait renfermée en cette formule lapidaire : « Créer une institution supérieure sans accroître les charges publiques ! » Celui qui a si bien compris M. Python et qui, maintenant, veille avec une ardeur et une confiance pareille, au progrès de l'idée et de son rayonnement continu, reprend le conseil de sauvegarde antérieur, plus utile que jamais en ce « temps d'infortune universelle ». C'était, hier, le « jardin botanique » qui ouvrait ses portes et déroulait ses pelouses verdoyantes et fleuries sur un terrain spacieux, bien orienté, à proximité de la Faculté des Sciences. Ce sera demain, pour le prochain semestre académique, l'inauguration de l'« institut de chimie » qui réalise un maximum de confort, d'esprit pratique, en face d'une dépense respectueuse des devis, comme des disponibilités de l'« Association des amis de l'Université », la bailleuse de fonds de l'entreprise.

Avec l'espoir de l'achever en 1939, on projette encore de construire, sur un emplacement central et bien situé, un édifice qui abritera les trois premières Facultés, aujourd'hui encombrées par un afflux constant d'élèves, dans le vieux Lycée, bâti aux « jours fortunés du Pensionnat des Jésuites ».

M. Georges Python, l'inlassable auteur de ce renouveau, n'est point oublié parmi nous, et chaque année qui passe semble en raviver la physionomie intelligente et forte. L'érection, sur la plus belle place de notre capitale, d'une statue destinée à perpétuer son souvenir, a été inscrite à l'ordre du jour des prochaines réalisations. En prenant cette récente et opportune initiative, la Société de développement de la Ville de Fribourg a interprété les sentiments d'une reconnaissance populaire qui sera ratifiée par tous nos concitoyens.

* * *

Deux associations plus ou moins internationales et poursuivant aussi des buts instructifs et éducatifs, ont choisi Fribourg comme siège de leurs congrès.

L'« Association internationale d'art et d'histoire » a tenu ses assises en Suisse, du 31 août au 9 septembre, mais son programme à caractère itinérant permettait aux participants de siéger, tour à tour, à Bâle, à Zurich, à Berne, à Fribourg, à Lausanne et à Genève. La journée fribourgeoise, fixée au 6 septembre, a permis à notre vieille cité de présenter à ses visiteurs, avec son plus cordial accueil, un ensemble point trop banal formé du pittoresque de son site, de l'archaïsme de ses rues étroites, de la richesse artistique et historique de quelques-uns de ses monuments, notamment de son Musée groupant : à l'Hôtel Ratzé, la « collection Comtesse de Saulxures » et quelques salles de « Souvenirs des anciens jours » ; au Lycée, le salon Marcello, la grande artiste fribourgeoise, Adélaïde d'Affry, née en 1836 (duchesse Colonna, arrière-petite-fille du Landammann d'Affry) qui a légué, à sa ville natale, son œuvre entière célébrée en vers délicats, par la Sœur de Marcello, dans les « Stances de la baronne d'Ottenfels ».

Le second Congrès a conduit à Fribourg 450 membres de l'« Association de l'enseignement libre ». Cette union de plus de 500 collèges et instituts de France et d'une centaine d'établissements similaires à l'étranger, fut fondée en 1872. Elle ne s'était réunie, durant 52 ans, que trois fois hors de France, dont une fois à Fribourg en 1895. Son retour en nos murs, avec de si nombreux congressistes, honore la petite cité des bords de la Sarine. Indépendamment des réunions générales, il y eut plusieurs séances

d'études, entre autres celles de la 3^e commission qui avait la tâche d'envisager les « méthodes d'enseignement dites actives ». Le rapporteur, M. le D^r Emmenegger, professeur au Collège Saint-Michel, fit un remarquable exposé des théories principales de l'école active, qui fonde la formation et l'instruction sur le travail spontané des élèves. Une seconde séance fut consacrée à l'étude des applications pratiques de l'activisme pédagogique. Son travail mériterait, assurément, de susciter l'intérêt d'un public plus étendu dans notre pays. Faut-il ajouter que Fribourg a réservé à ces éducateurs de l'enseignement secondaire une enthousiaste réception ?

En restant dans un ordre d'idées parallèle, signalons, enfin, la reprise, à Hauterive pour les instituteurs, d'une nouvelle série de conférences semblables à celles qui furent données avec profit, l'an dernier, au personnel féminin des écoles primaires. Avec une même équipe de conférenciers aussi capables que dévoués, et un programme mieux adapté que jamais aux besoins et aux difficultés de l'heure, dans l'enseignement, ces causeries ont obtenu un égal succès. Les relations confiées à la presse expriment la satisfaction qu'en ont emportée les auditeurs. M. le Directeur de l'Instruction publique non seulement présida ces exercices, mais il tint à exposer ses vues personnelles, en montrant quelle influence heureuse pouvaient exercer l'école et son corps enseignant sur l'avenir du pays. Inutile de dire que les participants à ces conférences en garderont précieusement le souvenir. Peut-être même, à la pensée de quelques-uns des plus âgés, a surgi cet aphorisme que l'ancien Directeur Henry Schaller se plaisait à redire et qu'il avait inscrit au pied de son portrait : « C'est par la confiance réciproque que nous obtiendrons le succès » ! Des journées comme celles d'Hauterive que nous évoquons sont bien faites pour concourir à ce beau résultat !

G.

Genève.

Les dépenses de l'Instruction publique se sont élevées en 1935 à 9.829.707 fr. 50 contre 10.168.246 fr. 15 l'année précédente. Les difficultés financières obligent à une surveillance minutieuse du budget et à un contrôle sévère des dépenses. Malgré tout, le corps enseignant genevois a fait sa tâche avec sérénité. La recherche de la simplicité nous a obligés à chercher en nous-mêmes ce que nous demandions trop souvent aux moyens extérieurs de l'enseignement.